

## APPEL À PROPOSITIONS 2012 ARC Cultures, Sciences, Sociétés et Médiations

### Contexte général

En 2012, les 14 clusters de recherche de la Région Rhône-Alpes laisseront la place à un nouveau dispositif s'intégrant à la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation de la Région Rhône-Alpes : Les Communautés de Recherche Académique (*Academic Research Communities* en anglais, d'où l'acronyme ARC, au pluriel ARCs).

Ce dispositif, couvrira 8 champs thématiques :

1. Santé
2. Qualité de vie et Vieillesse
3. Environnement
4. Énergies
5. Cultures, Sciences, Sociétés et Médiations
6. Technologies de l'Information et de la Communication et Usages Informatiques Innovants
7. Innovations, Mobilités, Territoires et Dynamiques Urbaines
8. Industrialisation et sciences de Gouvernement

Le Conseil Régional, dans sa délibération 11.03.437 du 1<sup>er</sup> juillet 2011, a fixé le règlement des ARCs. *L'ANNEXE A jointe à cet appel à projets reprend ce règlement. Il est demandé aux porteurs de projets de le lire avant de répondre à cet appel.*

Date limite pour le dépôt du dossier :

***Judi 15 décembre 2011***

*Dépôt exclusivement à l'adresse suivante :*

[arc5-aap@listes.ens-lyon.fr](mailto:arc5-aap@listes.ens-lyon.fr)

Renseignements complémentaires auprès de :

Corinne Sainte-Colombe (chargée de mission de l'ARC5) au 04 37 37 62 68

[corinne.saintecolombe@ens-lyon.fr](mailto:corinne.saintecolombe@ens-lyon.fr)

## Contenu de l'appel à propositions

L'ARC 5 - Cultures, Sciences, Sociétés et Médiations (CS2M), succède aux anciens clusters de recherche 13 (Culture, Patrimoine, Création) et 14 (Enjeux et Représentations de la Science, de la Technologie et de leurs Usages), dont il reprend et élargit les thématiques.

L'ARC 5 lance son premier appel annuel au titre de l'année 2012. Le présent appel à propositions vise donc à faire remonter des demandes de :

▪ **Sujets de thèse en vue de la mise au concours d'allocations doctorales de recherche (ADR)**

Chacune des ADR (qui seront accordées pour une durée maximale de trois ans) sera accompagnée d'une enveloppe de 2 k€ (crédits de fonctionnement) pour couvrir les actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de thèse.

**N. B. :** des ADR supplémentaires sont prévues pour les projets inter-ARCs. Ces projets doivent être soumis aux deux ARCs concernées et marqués clairement comme projets inter-ARCs. Ces projets seront pris en considération pour deux classements : le classement de l'ARC 5 et le classement inter-ARCs.

▪ **Sujets en vue de la mise au concours d'une allocation postdoctorale de recherche (APDR)**

Cette allocation (qui sera accordée pour une durée de 18 mois) est destinée exclusivement à un projet collaboratif impliquant au moins un laboratoire académique rhône-alpin et au moins un partenaire socio-économique (PME-PMI en priorité), culturel, social ou sanitaire rhône-alpin.

▪ **Projets d'animation scientifique**

*Crédits de fonctionnement alloués à des projets structurants (excluant salaires, vacances et gratifications)*

**Le soutien variera de 6 k€ au minimum à 20 k€ au maximum.**

**Seront éligibles :**

- Animations (séminaires, sessions de formation, workshops, ...)
- Organisation de manifestations scientifiques (expositions, rencontres, colloques, congrès...)
- Opérations de communication et de diffusion/vulgarisation
- Soutien à l'ingénierie de projets (dont frais d'expertise des dossiers soumis dans le cadre d'appels à projets)
- Veille scientifique
- Accueil de chercheurs étrangers confirmés, quelle que soit leur nationalité (comprend l'ensemble des frais de voyage et de séjour)

**N. B. :** Ne seront acceptés que les projets d'envergure, structurants, fédérateurs, créateurs d'effet de levier et articulés sur des opérations de recherche.

## Conditions de financement et rapports d'avancement

Les conditions du financement et de justification des dépenses sont décrites dans le règlement joint en **annexe A**.

Par ailleurs, tout financement est conditionné à la production d'un rapport d'avancement des travaux au terme du soutien. Cette pièce, qui doit parvenir à la Région dans les deux ans suivant la date d'attribution de la subvention par la commission permanente, conditionne le versement du solde à l'établissement.

Pour les doctorants, un rapport d'activité est à fournir pour le renouvellement de l'ADR une seconde puis une troisième année. Un rapport d'avancement de la thèse sera attendu au terme de la troisième année de financement, en vue du paiement du solde.

## Critères d'éligibilité

Priorité sera donnée aux **projets innovants** au plan du contenu et/ou de la méthode, remplissant les critères suivants, dans cet ordre d'importance :

**projets ayant une dimension fédératrice en Rhône-Alpes**, c'est-à-dire impliquant plus d'un site ou d'un PRES (Lyon/Grenoble/Saint-Étienne/Chambéry) ; plus d'un établissement, quel qu'en soit le type (universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs, écoles d'art ; plus d'un laboratoire (même si le laboratoire est multisite) ;

**projets donnant lieu à collaboration** avec au moins un acteur du monde socio-économique, sanitaire ou culturel (pôles de compétitivité régionaux, PME-PMI, musées, bibliothèques patrimoniales, associations...) ;

**projets interdisciplinaires**, c'est-à-dire à l'interface de deux ou de plusieurs disciplines, problématiques ou champs thématiques.

## Axes thématiques de l'ARC 5

Les propositions déposées par les porteurs de projets devront s'inscrire dans l'un des trois axes thématiques suivants (en cas de projet transversal, préciser une majeure et une mineure) :

**NB : Le programme pluriannuel de l'ARC5 sera rendu public fin novembre 2011.**

### **Axe 1 : Cultures au pluriel :**

*daniel.lancon@u-grenoble3.fr*

thème patrimoines	<i>bernard.hours@univ-lyon3.fr</i> <i>raphaele.mouren@enssib.fr</i>
thème création	<i>florent.gaudez@upmf-grenoble.fr</i>
thème pluri- et interculturalité, communautés	<i>gbertran@upmf-grenoble.fr</i> <i>smoussa@free.fr</i>
thème genre	<i>christine.plante@univ-lyon2.fr</i>

### **Axe 2 : Cultures numériques :**

*eric.guichard@enssib.fr* et *pierre-edouard.portier@insa-lyon.fr*

thème corpus	<i>sylvie.calabretto@insa-lyon.fr</i> <i>veronique.eglin@insa-lyon.fr</i>
thème usages SHS du numérique	<i>thomas.lebarbe@u-grenoble3.fr</i> <i>pierre.merckle@ens-lyon.fr</i>
thème éditions génétiques et critiques	<i>mckenna@univ-st-etienne.fr</i> <i>cecile.meynard@gmail.com</i>
thème philosophie et anthropologie des technologies numériques	<i>eric.guichard@enssib.fr</i>

### **Axe 3 : Sciences, techniques et sociétés :**

*sophie.roux@upmf-grenoble.fr*

thème construction historique et épistémologique des sciences et des techniques	<i>jonathan.simon@univ-lyon1.fr</i>
thème représentations sociales et culturelles des sciences et des techniques	<i>isabelle.krzykowski@u-grenoble3.fr</i>
thème médiation et communication scientifique et technique	<i>marie-christine.bordeaux@u-grenoble3.fr</i> <i>Isabelle.Pailliant@u-grenoble3.fr</i>
thème éducation et appropriation des savoirs	<i>gerald.niccolai@ens-lyon.fr</i> <i>sgravier434@gmail.com</i>

## Modalités de sélection et calendrier

La sélection des sujets d'ADR, des sujets d'APDR et des projets collectifs sera effectuée selon une procédure en plusieurs étapes :

- Expertises extérieures, sur la base de critères scientifiques et d'adéquation avec les axes thématiques de l'ARC ;
- Sélection et classement par le Conseil scientifique de l'ARC 5, composé de son bureau et de ses conseillers scientifiques (sur la base des expertises extérieures) ;
- Discussion des choix de l'ARC et vote par la Région Rhône-Alpes.

S'agissant des candidats aux ADR, leur recrutement s'opérera par voie de concours organisé par les Écoles Doctorales selon leurs procédures habituelles et sur la base des sujets retenus par l'ARC5 et la Région Rhône-Alpes.

### Calendrier de l'appel à projets de l'ARC 5 :

- Publication de l'appel à projets : 15 novembre 2011
- Date limite pour le retour des propositions : 15 décembre 2011
- Examen et classement du comité de sélection : janvier 2012 (dates à préciser)
- Envoi des demandes de moyens 2012 à la Région : février 2012

***N. B. : Les dossiers de candidatures devront être rédigés en utilisant la police Times New Roman (corps 12)***

**Les projets devront être renvoyés par voie électronique au plus tard  
le 15 décembre 2011**

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter à l'Annexe A.

Dépôt exclusivement à l'adresse suivante : [arc5-aap@listes.ens-lyon.fr](mailto:arc5-aap@listes.ens-lyon.fr)